



REGLEMENT INTERIEUR TRANSPORT SCOLAIRE Année scolaire 2021/2022

Le transport scolaire est un service gratuit destiné aux enfants scolarisés dans les écoles du village et habitants la cité Ste Barbe.

Les élèves de l'école maternelle Arc-en-Ciel sont sous la surveillance d'un agent communal.

La commune et le transporteur déclinent toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de dégradation d'objets de valeur.

Fonctionnement :

Les enfants de l'école maternelle seront confiés à l'accompagnateur par le responsable légal 10 mn avant le départ du bus.

En cas de non présence de l'accompagnateur dans le bus, les enfants de maternelle ne pourront pas monter dans le bus et resteront sous la responsabilité de leurs parents.

Trajets "aller" :

La montée dans le bus se fera dans l'ordre suivant :

- élèves de l'école maternelle
- élèves de l'école élémentaire

Les enfants devront patienter dans le calme et se soumettre aux directives de l'accompagnateur et du chauffeur.

Trajets "retour" :

A l'arrivée à Ste Barbe, les élèves de l'école maternelle seront obligatoirement récupérés par le responsable légal.

Règles de vie :

Pour la sécurité de votre enfant et de celle des autres, votre enfant s'engage à respecter les règles de bonne conduite suivantes :

- Respecter le conducteur, l'accompagnateur et les camarades : pas d'insolence, d'insultes, de gestes grossiers, d'actes de violence,
 - Rester assis, ne pas se détacher,
 - Ne pas chahuter, parler à voix basse,
 - Ne pas manger,
 - Ne pas boire,
 - Ne pas dégrader le bus,
- DESCENDRE DU BUS**
- Attendre que le bus soit complètement arrêté avant de bouger,

-Descendre calmement, sans bousculade.

TRAVERSER

- Ne jamais traverser devant ou derrière le bus arrêté, attendre qu'il se soit éloigné,
- Regarder à gauche, à droite et de nouveau à gauche avant de s'engager,
- Traverser sans courir, en utilisant les passages piétons, s'il y en a.

Mesures disciplinaires en cas de non-respect des règles de vies :

Toute entrave au règlement fera l'objet de mesures disciplinaires pouvant aller du simple avertissement à l'exclusion définitive de l'enfant.

Engagement :

Tout enfant inscrit s'engage à emprunter le bus de ramassage scolaire durant toute l'année scolaire.

Tout changement de planning devra être signalé par email:
scolarite.ruelisheim@orange.fr

Cordialement

**Nathalie NICOLSI, Adjointe au Maire de Ruelisheim
Déléguée aux affaires scolaires**

Horaires bus :

LUNDIS-MARDIS-JEUDIS-VENDREDIS

MATIN (aller):

Départ Avenue Bruat 7h50	École Élémentaire 8h00	École Maternelle 8h05
-----------------------------	---------------------------	--------------------------

MATIN (retour):

Départ École Élémentaire 11h30	École Maternelle 11h35	Avenue Bruat 11h45
-----------------------------------	---------------------------	-----------------------

APRÈS-MIDI (aller) :

Départ Avenue Bruat 13h20	École Élémentaire 13h30	École Maternelle 13h35
------------------------------	----------------------------	---------------------------

APRÈS-MIDI (retour) :

Départ École Élémentaire 16h00	École Maternelle 16h05	Avenue Bruat 16h15
-----------------------------------	---------------------------	-----------------------